DÉCISION DE LA QUATRIÈME SESSION ORDINAIRE DE LA CONFÉRENCE DES MINISTRES DE L'UNION AFRICAINE EN CHARGE DE LA JEUNESSE

Doc. EX.CL/762(XXII)

Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** des conclusions et des recommandations de la quatrième Conférence des ministres de l'Union africaine en charge de la jeunesse (COMY IV) ;

2. **RAPPELLE** les décisions du Sommet des chefs d'État et de gouvernement à Malabo en 2011 sur le thème « Accélérer l'autonomisation des jeunes pour le développement durable » ;

3. **DEMANDE INSTAMMENT** à la Commission et à tous les acteurs concernés d'accélérer la mise en œuvre de la Décision de Malabo Assembly/AU/Dec.363(XVII) sur l'autonomisation des jeunes, ainsi que la Déclaration Assembly/AU/Decl.1(XVII) sur la promotion de l'emploi des jeunes ;

4. **INVITE** les États membres et les Communautés économiques régionales (CER) à mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre des actions requises en vue d'accélérer l'autonomisation des jeunes pour le développement durable ;

5. **ENCOURAGE** les États membres et autres parties prenantes à apporter leur solide appui à la promotion de l'emploi de jeunes sous les auspices de la Charte africaine de la jeunesse ;

6. **DEMANDE INSTAMMENT** à la Commission d'accélérer la mise en place d'un Fonds spécial pour les programmes de développement de la jeunesse et la mise en œuvre des décisions ;

7. **DEMANDE** aux États membres d'élaborer des programmes d'échanges pour les jeunes ;

8. **INVITE** les institutions internationales, les organisations non gouvernementales (ONG), la société civile, le secteur privé, les organisations de jeunes de la diaspora et les partenaires au développement à apporter leur soutien technique et financier aux programmes pour les jeunes, qui font la promotion de la croissance économique, par le biais du bonus démographique de l'Afrique pour atteindre le dividende démographique aux niveaux national, régional et continental.